

Avis de publication

Conformément aux dispositions de l'article 24 paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que par autorisation no EAU-AUT-26-0779 du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, l'autorisation a été accordée à l'Administration de la gestion de l'eau – service aménagement et renaturation pour la mise en œuvre et la réfection de l'ouvrage du cours d'eau « Haerdbach » à Hersberg.

Le dossier afférent est déposé pendant quarante jours à l'inspection du public au secrétariat de la commune de Bech, à partir du 28 août 2026.

Pendant cette période, le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents.

Bech, le 21 août 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre ff.
(Norbert Classen)

le secrétaire
(Alain Kring)



Bech
Altrier
Blumenthal
Geyershof
Graulinster
Hemstal
Hersberg
Kobembourg
Rippig
Zittig